

225C2090
FR0013176526-FS1054

9 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 décembre 2025, la société The Goldman Sachs Group, Inc (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 2 décembre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société VALEO, et détenir, indirectement 12 396 325 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 4,51% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VALEO hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions VALEO détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 503 788 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 153 788 actions VALEO résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions VALEO et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 150 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 juin 2026, à un prix unitaire de 10 € ; et
- 200 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 décembre 2025, à un prix unitaire de 12 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 573 170 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 78 095 actions VALEO résultant de la détention de 27 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,29 € et 10,05 € ; et
- 4 495 075 actions VALEO résultant de la détention de 64 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 8 décembre 2025 et le 21 novembre 2035.

¹ Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 275 026 798 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.